

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2025 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Hugo Berthelet
Chantal Gauthier	Nathalie Dion
Sylvain Marinier	Brigitte Voss
Marc Tassé	

Absences :

André Iggy

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 19 h 01.

AG2025-07-35

2. Adoption du procès-verbal des séances précédentes

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 2 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 2 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2025-07-36

3. Affectation - Excédent de fonctionnement - Agglomération - Divers projets

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter les sommes requises à la réalisation de divers projets;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil, affecte une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglomération (71-100-00-900) aux projets suivants :

	Poste	Description	Montant
1.	71-250-00-984	Réfection d'urgence de la brique sur le bâtiment de la bibliothèque	23 100 \$

Initiales	
Maire	Greffier

2.	71-250-00-985	Réfection d'urgence de la brique sur le bâtiment de la caserne/salle du Bel-Âge	7 400 \$
----	---------------	---	----------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2025-07-37

4. Modification de contrat - Services professionnels - Réaménagement du centre sportif Damien-Hétu - GI-2023-030E

CONSIDÉRANT QUE par son *Règlement 2022-AGEM-059* et ses amendements, entré en vigueur le 27 février 2023, le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a autorisé l'exécution de travaux de rénovation et de mises à jour du centre sportif Damien-Hétu;

CONSIDÉRANT QUE le 18 avril 2023, par sa résolution numéro 2023-04-173, le conseil a octroyé un contrat de services professionnels à la firme d'ingénieurs CBTEC pour la préparation de plans et devis, l'estimation des travaux et la surveillance des travaux de rénovation et de mises à jour du centre sportif pour un montant de 765 733,55 \$;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2024-02-111, la Ville a autorisé une modification du contrat pour une somme supplémentaire de 518 353,29 \$ afin d'effectuer les travaux en deux phases, ce qui a augmenté le coût total du contrat à 1 284 086,79 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'unité de déshumidification du centre sportif Damien-Hétu a nécessité des réparations majeures dans les dernières années et de façon accrue après l'octroi du contrat à la firme CBTEC pour la préparation des plans et devis et qu'elle doit maintenant être changée, ce qui n'était pas prévu initialement au contrat de CBTEC;

CONSIDÉRANT QUE cette unité est centrale pour la ventilation de la piscine et le respect des nouvelles normes en la matière;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour y procéder seront beaucoup plus élevés si cette unité n'est pas changée dans le cadre des travaux majeurs à venir à la piscine et pour lesquels l'agglomération est en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme CBTEC demande une somme de 71 732,90 \$ incluant les taxes applicables, le cas échéant, par sa demande d'avenant numéro 3 afin de procéder aux modifications nécessaires aux plans par le remplacement de cette unité;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur des bâtiments et du directeur général adjoint;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. de modifier le contrat de services professionnels à la firme d'ingénieurs CBTEC pour la préparation de plans et devis, l'estimation des travaux et la surveillance des travaux de rénovation et de mises à jour du centre sportif, selon l'estimé de la firme CBTEC en date du 17 juin 2025 pour un montant supplémentaire de 71 732,90 \$ incluant les taxes applicables, le cas échéant, ce qui augmente le coût total du contrat à 1 355 819,74 \$, incluant les taxes applicables, le cas échéant;

Initiales	
Maire	Greffier

2. d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général à signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet à la présente;
3. de financer la dépense par le *Règlement 2022-AGEM-059*, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 02.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier